



## Un locataire est entrain de déménager à la cloche de bois

Par **grimaldi**, le **17/02/2012** à **21:16**

Bonjour,

Mon locataire qui accuse 10 mois de loyers impayé doit comparaître le 19 mars en vue d'une expulsion et d'une condamnation à payer ses arriérés. Ce Locataire avait en fait sous loué l'appartement à sa soeur sans que je ne le sache. Il ne m'a jamais donné de congé.

Il est entrain de déménager depuis ce soir et sera parti demain matin très certainement. Que dois-je faire ? un constat d'huissier ? appeler la police? la gendarmerie ?

Par **cocotte1003**, le **18/02/2012** à **11:56**

Bonjour, faites faire un constat d'huissier une fois l'appartement vide avec des attestations des voisins prouvant le déménagement car pour le moment il est toujours locataire et vous ne pouvez pas rentrer chez lui sans vous mettre en faute. Vous pouvez envoyer une lrar qui devrait vous revenir avec mention inconnu à l'adresse indiquée. il vous faudra saisir la justice (si ce monsieur est solvable) pour récupérer vos loyers qu'il devra régler jusqu'à la mise en place d'un nouveau locataire, cordialement

Par **grimaldi**, le **18/02/2012** à **18:56**

merci.